

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 23 décembre 2008 complétant l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent (rectificatif)

NOR : DEVE0831106Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 2008, édition électronique, texte n° 6, et édition papier, page 20310, à l'annexe, remplacer le premier tableau du 3° par le tableau suivant :

| DURÉE ANNUELLE de fonctionnement de référence | T POUR LES 10 premières années (c€/kWh) | T POUR LES 5 années suivantes (c€/kWh) |
|---|---|--|
| 2 400 heures et moins | 8,2 | 8,2 |
| Entre 2 400 et 2 800 heures | 8,2 | Interpolation linéaire |
| 2 800 heures | 8,2 | 6,8 |
| Entre 2 800 et 3 600 heures | 8,2 | Interpolation linéaire |
| 3 600 heures et plus | 8,2 | 2,8 |